

**AP 012/2023 - ARRETE NOMMANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Le Maire de la commune de Mittelhausbergen,

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°039/2023 en date du 26 juin 2023 fixant le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS ;

Vu les propositions faites par Mme Brigitte FORLER, 1^{ère} adjointe au maire en charge de la vie de la commune et notamment de l'action sociale ;

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Dominique LESPERON, domicilié 11 rue Gustave Brion à Mittelhausbergen,
- Sabine FOEHR, domiciliée 16D rue de la côte à Mittelhausbergen,
- Mihaela RAVELOJAONA, domiciliée 5 rue des champs à Mittelhausbergen,
- Michael SABATIE, domicilié 3 rue de la côte à Mittelhausbergen.

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié aux intéressé(e)s,
- Mme la Préfète du Bas-Rhin

Cet arrêté abroge l'arrêté AP 010/2023 du 04 juillet 2023

Fait à Mittelhausbergen, le 14 septembre 2023

Le Maire, Alexandre LORENTZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.